

<b>DEPARTEMENT DE L'AIN</b>		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX</b>		
<b>OBJET :</b> Modification de la délibération n° 01247.2025.04.019 portant sur la réfection du parking de l'église et du cimetière		<u>SEANCE DU 17.12.2025</u>
Date de convocation : 10.12.2025	Nb de conseillers En exercice : 10	Etaient présents : M. VIALLET. P. ECAILLE. J.F. JOLY. S. JUHEN D. JULLIARD. E. LEE G. LEGAY. M. VUILLEMOZ  <u>Secrétaire de séance</u> : P. ECAILLE
Date d'affichage : 18.12.2025	Présents : 8	<u>Pouvoirs</u> :
N° délibération 01247.2025.12.066	Votants : 10	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MC. COUTURIER donné à P. ECAILLE</li> <li>• C. GROSGURIN donné à J.F. JOLY</li> </ul>
	Pouvoirs : 2	

**OBJET : GESTION FINANCIERE – Modification de la délibération n° 01247.2025.04.019 portant sur la réfection du parking de l'église et du cimetière**

Madame le maire indique qu'il convient de modifier la délibération n°01247.2025.04.019 portant sur la réfection du parking de l'église et du cimetière afin d'amortir les dépenses à ces travaux dans la mesure où le compte d'imputation des mandats rend obligatoire l'amortissement (art. 2041482, chap. 204).

Madame le maire, sur conseil du Service de gestion comptable d'Oyonnax, propose d'amortir les dépenses liées à la réfection du parking de l'église et du cimetière sur 5 ans à partir de 2026.

Après en avoir délibéré le conseil, à l'unanimité :

- Approuve la modification de la délibération n° 01247.2025.04.019 dans les termes décrits ci-dessus ;
- Charge Madame le maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Contre : / 0      Abstention : / 0      Pour : / 10 (dont 2 pouvoirs)  
**DELIBERATION N°01247.2025.12.066**

---

Pour extrait d'acte conforme  
Le maire, Martine VIALLET